Centre de santé et de services sociaux
du Haut-Saint-Laurent
Haut-Saint-Laurent Health
and Social Services Centre

UNITÉ DE SOINS – COURTE DURÉE
Circulation à l'extérieur de la chambre d'isolement

Application des précautions additionnelles
pour les cas d'**ERV+, ERV?, ERV préventif**
admis en courte durée

↓

Isolement - contact

↓

Afin de ne pas compromettre la mobilité du patient, celui-ci:

- Peut circuler dans le corridor **en présence d'un professionnel** (pas un membre de la famille) **et jamais seul ;**
- Peut aller à l'extérieur **en présence d'un professionnel** (pas un membre de la famille) **et jamais seul ;**
- Doit procéder à l'hygiène des mains, porter une jaquette et des gants avant de sortir de la chambre. Le professionnel doit aussi procéder à l'hygiène des mains, porter une jaquette et des gants.

↓

Si le patient doit se déplacer pour un traitement/examen, etc.:

- Il doit être cédulé en fin de journée ;
- Il doit s'y rendre en **en présence d'un professionnel** (pas un membre de la famille) **et jamais seul ;**
- Il doit procéder à l'hygiène des mains, porter une jaquette et des gants avant de sortir de la chambre ; le professionnel doit aussi procéder à l'hygiène des mains, porter une jaquette et des gants ;
- S'il utilise une chaise roulante ou une marchette pour s'y rendre, l'équipement qui est dans la chambre doit être désinfecté avec le produit "ED" en deux (2) étapes avant de le sortir ou en prendre un propre à l'extérieur de la chambre.

Louise Champagne, conseillère cadre PCI
CSSS Haut Saint Laurent
Juillet 2012